



République Française  
Département Ille-et-Vilaine  
Commune de Saint-Didier

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL du 27 mai 2026

L'an 2026 et le 27 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de SINOQUET Vincent, Maire.

**Présents :** M. SINOQUET Vincent, Maire, Mme GODEFROY Nathalie, M. PEREZ Julien, M. EON Jonathan, M. BARBEAU Grégoire, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie, Mme KHEZZANE Christine, M. CHARLIER Clothaire, M. BROSSAIS Daniel, Mme CHARLES Aurélie, M. BLANCHET Jacques, M. SORRE Bertrand, Mme HASCOET Marie, Mme POULAIN Justine, Mme SABATIER Nathalie, Mme Hutsebaut Sylvie.

**Excusés avec pouvoir :** M. KERGOAT Joel donne pouvoir à M. PEREZ Julien, M. QUIDELLEUR Noa donne pouvoir à Mme GODEFROY Nathalie, Mme CHRISTY Yoanna pouvoir donné à Mme HUTSEBAUT Sylvie

**Excusé sans pouvoir**

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

**Date de la convocation :** 22/05/2026

**Date d'affichage :** 22/05/2026

**A été nommé secrétaire :** Clothaire CHARLIER

### **Administration générale : Approbation du conseil municipal en date du 5 mai 2026**

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 5 mai 2026.

**pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0**

### **Vote du compte financier unique 2025 : budget communal**

#### **Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la commune de Saint-Didier ;

- le compte financier unique 2025 de la commune de Saint-Didier ;

**Considérant :**

- que conformément à l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ;

- que le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

- que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles de cohérence automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

- que la commune de Saint-Didier a choisi d'adopter le compte financier unique à compter de l'exercice 2025 ;

- les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

- que, dans ce cadre, M. le Maire n'a pas pris part au vote et le conseil municipal a siégé sous la présidence de M. PEREZ Julien ;

- le compte financier unique présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	<b>Budget principal</b>
Dépenses de fonctionnement	1 842 810,18
Recettes de fonctionnement	1 796 990,65
<b>Résultat de fonctionnement</b>	-45 819,53
<b>Report antérieur</b>	180 475,00
<b>Résultat cumulé</b>	134 655,47
Dépenses d'investissement	568 049,40
Recettes d'investissement	210 710,97
<b>Résultat d'investissement</b>	-357 338,43
<b>Report antérieur</b>	63 149,96
<b>Résultat cumulé</b>	-294 188,47
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-159 533,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la commune de SAINT-DIDIER
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**pour : 16 , contre : 0 , abstention : 3 (Justine POULAIN, Jacques BLANCHET, Bertrand SORRE)**

## Finances : Vote du budget primitif 2026 - Budget Commune

Monsieur le Maire présente le Budget Commune pour l'année 2026.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'adopter le Budget Commune pour l'année 2026 comme suit,

- Section d'investissement (vote par opération)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL</b>	<b>2 253 099.05 €</b>	<b>2 253 099.05 €</b>	<b>2 565 402.61 €</b>	<b>2 565 402.61 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DÉCIDE** de voter le Budget Commune par chapitre (section de fonctionnement) et par opération (section d'investissement)
- **ADOpte** le Budget Commune pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.

**pour : 15 , contre : 3 (Jacques BLANCHET, Justine POULAIN, Bertrand SORRE), abstention : 1 (Marie HASCOËT)**

## FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGETAIRE - BUDGET COMMUNE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation du Comité l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2025, conformément aux présentations du CFU.

Par délibération du 27 mai, le conseil municipal a validé le compte financier unique de l'exercice 2025.

Sachant que le déficit de fonctionnement représente - 294 188.47€, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (002) : 0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat comme suit :  
c/001: - 294 188.47€

**pour : 16 , contre : 3 (Jacques BLANCHET, Justine POULAIN, Bertrand SORRE), abstention : 0**

## Finances : Vote du budget primitif 2026- Budget Lotissement Le Grand Chêne

Monsieur le Maire présente le Budget Lotissement Le Grand Chêne pour l'année 2026.

Il propose au Conseil Municipal, d'adopter le Budget Lotissement Le Grand Chêne pour l'année 2026 comme suit,

- Section d'investissement (vote par chapitre)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL</b>	<b>696 019.53 €</b>	<b>696 019.53 €</b>	<b>166 181.48 €</b>	<b>166 181.48 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter le Budget Lotissement Le Grand Chêne par chapitre (section de fonctionnement et section d'investissement)
- **ADOpte** le Budget Lotissement Le Grand Chêne pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.

**pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0**

### Finances : Vote du budget primitif 2026 - Budget Lotissement La Claie

Monsieur le Maire présente le Budget Lotissement La Claie pour l'année 2026.

Il propose au Conseil Municipal, d'adopter le Budget Lotissement La Claie pour l'année 2026 comme suit,

- Section d'investissement (vote par chapitre)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL</b>	<b>1 151 873.16 €</b>	<b>1 586 502.94 €</b>	<b>1 303 932.17 €</b>	<b>1 303 932.17 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter le Budget Lotissement La Claie par chapitre (section de fonctionnement et section d'investissement)
- **ADOpte** le Budget Lotissement La Claie pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.

**pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0**

### Finances : Vote du budget primitif 2026 - Budget Lotissement Ilot Cœur de Bourg

Monsieur le Maire présente le Budget Lotissement Ilot Cœur de Bourg pour l'année 2026.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Lotissement Ilot Cœur de Bourg pour l'année 2026 comme suit,

- Section d'investissement (vote par chapitre)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre).

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL</b>	<b>172 215.65 €</b>	<b>172 215.65 €</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter le Budget Lotissement Ilot Cœur de Bourg par chapitre (section de fonctionnement et section d'investissement),
- **ADOpte** le Budget Lotissement Ilot Cœur de Bourg pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus

**pour : 19 , contre : 0 , abstention : 0**

## Finances : Vote du budget primitif 2026 - Budget Lotissement Le Bosquet

Monsieur le Maire présente le Budget Lotissement Le Bosquet pour l'année 2026.

Il propose au Conseil Municipal d'adopter le Budget Lotissement Le Bosquet pour l'année 2026 comme suit,

- Section d'investissement (vote par chapitre)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL</b>	<b>107 005 €</b>	<b>191 070.92 €</b>		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de voter le Budget Lotissement Le Bosquet par chapitre (section de fonctionnement et section d'investissement)
- **ADOpte** le Budget Lotissement Le Bosquet pour l'année 2026 tel que présenté ci-dessus.

**pour : 16, contre : 3 (Jacques Blanchet, Justine Poulain, Bertrand Sorre)  
, abstention : 0**

Informations diverses :

Point mini camp 2026 : activité équitation supprimée

Convention Ogec : organisation du personnel identique pour 2026/2027. Convention pour les locaux et l'entretien (prise en charge)

Gazette : arrive-le 29/06 besoin de volontaires pour la distribution

Réunion publique le 19 juin à 20h : information sur les contraintes budgétaires.

Rencontre Agence des Routes : circulation poids lourds dans le centre bourg. Etude par un cabinet expert à prévoir. Etude d'impact de cette décision sur les communes extérieures.

Prochaine réunion PLU : le 2 juin

**Prochain conseil : le 5 juin 2026 à 19h00  
Le 17 juin 2026 à 20h00**

**Levée de séance à 20h45  
Le Maire, Vincent SINOQUET**

p.o. 1<sup>er</sup> Adjoint



